

Conseiller.s.ères présent.s.es : BEAUMATIN Ania, OUBRAYRIE-ROUSSEL Nathalie, TARTAS Valérie, ESPARBES PISTRE Sylvie, FRAPPART Soren,

Membres excusés ayant donné procuration : LARGY Pierre procuration à Sylvie Esparbes-Pistre, GIRHARDO Laurence procuration à Ania Beaumatin, SORSANA Christine procuration à Nathalie Oubrayrie

Membres de droit non-votants : Valérie Capdevielle (directrice), Karine OGER (secrétaire)

Ordre du jour du conseil :

1. **Demande d'ATER sur poste vacant d'enseignant chercheur**

1. Demande d'ATER sur poste vacant d'enseignant chercheur

En ce qui concerne l'année prochaine, deux postes seront vacants :

Le poste PR N° 190, occupé antérieurement par Chantal Zaouche-Gaudron

Le poste MCU N° 744, occupé antérieurement par Valérie Capdevielle.

La directrice propose de demander deux supports d'ATER à temps complet à partir de l'argumentaire ci-dessus :

Le département de psychologie du développement est composé de 24 EC et 1 PAST soit 24,5 équivalents temps plein.

Pour l'année 2022-2023, nous avons obtenus deux demi-postes d'ATER et 1 CDU est en cours.

Sur le plan de l'enseignement, le département de psychologie du développement présente un déficit d'encadrement important pour 2022-2023.

Deux EC seront absents l'année prochaine, la première pour cause de départ à la retraite, la seconde, pour cause de congé maladie. Deux autres collègues, dont une PR nouvellement recrutée, seront en délégation IUF et une troisième sera absente toute l'année, en congé maternité puis en délégation CNRS. Enfin, deux autres enseignants seront en CRCT.

A ce nombre d'heures de décharges s'ajoutent des charges de responsabilités scientifiques, administratives et pédagogiques importantes (direction d'UFR jusqu'en octobre 2022, direction d'équipes 50h, RUN 10h...).

L'ensemble représente un déficit de 1084 heures soit 5,6 équivalents temps plein.

En cela, le nombre de postes pérennes passe de 24.5 à 18,9.

Au regard des données de 2020-2021, car les données 2021-2022 ne sont pas toutes actualisées à ce jour

Concernant la charge pédagogique en L, elle est de 19,3 poste ETP soient 3724 heures prises en charge

Concernant la charge pédagogique en M, elle est de 12,2 poste ETP soient 2345.7 heures prises en charge

Si on y intègre les charges du référentiel L M UE, les charges extérieures, les responsabilités du référentiel, les responsabilités significatives, le nombre d'heures total de la charge pédagogique élargie est de 545.2 heures soient un équivalent en poste temps plein ETP de 2,8 postes

Le nombre d'heure total de la charge pédagogique est de 6615 h soient une charge pédagogique total en nombre de postes de 34,4 postes ETP

Le déficit pédagogique théorique est de 10 postes et le déficit pédagogique réel est de 15.5.

Nous demandons pour accompagner cette situation, l'attribution d'un poste d'ATER à temps plein sur le poste vacant MCF 744.

Le(la) candidat(e) viendra renforcer les équipes pédagogiques des enseignements de psychologie du développement essentiellement au niveau licence. Il interviendra en fonction des besoins pédagogiques dans les enseignements de travaux dirigés de L1, L2 et L3 pour assurer la supervision des Travaux d'Etudes et de Recherche (TER) des étudiants de L3 dans le domaine de la psychologie du développement.

Laboratoires de rattachement :

-Laboratoire CLLE (Cognition, Langues, Langage, Ergonomie, UMR 5263)

-Laboratoire LPS-DT (Psychologie de la socialisation. Développement et Travail, EA 1697)

La directrice soumet cette proposition au vote.

Votants 8	NPPV 0	ABS 0	CONTRE 0	POUR 8
-----------	--------	-------	----------	---------------

La demande est adoptée à l'unanimité des élu.e.s présent.e.s ou représenté.e.s.

La séance est levée à 12h.

RD établi par Valérie Capdevielle

